

SUCRE
REPNARD
DEP. 1679
LE MEILLEUR
DES BLANCS

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et Limitrophes..... 3 mois, 17.00; 6 mois, 32.00; 1 an, 60.00
France et Belgique..... 18.00; 34.00; 64.00
Union postale..... 26.00; 50.00; 92.00

REDACTION-ANNONCES ROUBAIX: 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1906. Inter. 6.
ABONNEMENTS TOURCOING: 33, rue Carstet. Téléph. 37.
Chèques postaux 87 414.

Voulez-vous lutter
CONTRE
LA VIE CHÈRE
Faites vos achats
AU SOLDEUR
33 rue Pierre-Mette 33
ROUBAIX
CHAUSSURES
pour toutes les formes
à des Prix incroyables

Le devoir des électeurs

L'Union Républicaine démocratique de Roubaix et de ses cantons a ouvert, hier, la période électorale par deux réunions importantes.

M. Destailleurs, maire de Wasquehal, et M. Léon Curvel, tous deux candidats au Conseil d'arrondissement ont développé, le premier à Croix, et le second à Wattrelos, un programme qui ralliera tous les hommes d'ordre et de progrès décidés à faire front aux doctrines de désordre et de régression sociale.

Nous avons reçu un certain nombre de lettres nous demandant si les élections au Conseil d'arrondissement sont des élections à un ou deux degrés, c'est-à-dire si les conseillers sont élus directement par tous les électeurs ou seulement par des délégués, comme le sont les sénateurs par exemple.

Les conseillers d'arrondissement sont élus au suffrage universel, c'est-à-dire directement par tous les électeurs, comme les conseillers municipaux, les conseillers généraux, les députés. Ce sont donc tous les électeurs de Roubaix et de ses cantons qui auront à déposer un bulletin dans l'urne, le dimanche 19 juillet, et, au cas de balottage, le 25 juillet.

Il faut que personne ne manque à son devoir ce jour-là et nous faisons un pressant appel en ce sens auprès des bons citoyens. Les hommes qui se présentent aux suffrages des électeurs et ceux qui se devaient autour d'eux pour préparer les élections, les réunions de quartier, les comités divers, y trouvent une gloire bien mince et un profit plus mince encore.

Mais ils croient remplir un devoir, servir leur pays. Et ils n'hésitent pas à consacrer à cette tâche, des jours et des semaines de leur temps.

Quel homme de cœur, pour remplir ce même devoir, pour le service du pays, hésiterait à consacrer un ou quelques heures de plaisir le 19 juillet.

Il n'y a pas de petites élections. Les avis que les conseillers d'arrondissement sont appelés à donner dans l'exercice de leurs fonctions peuvent, par leur nature, constituer une importante manifestation d'opinion. Leur caractère, leur répétition dans un même sens sont des indices importants des desiderata d'une région.

Enfin ils font partie du collège électoral appelé à voter pour les sénateurs et par là c'est toute la question politique, sociale, nationale qui est engagée dans leur décision.

Il n'est pas un citoyen qui voudra désertier son devoir, le dimanche 19 juillet.

Les dettes de guerre



M. OLIVIER MOREAU
sous-directeur de l'Administration financière
qui va aller en Amérique négocier la dette française

LÉGION D'HONNEUR MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Paris, 10 juillet. — Sont promus ou nommés:

As grade d'officier: MM. Charles Andler, professeur à la Faculté des Lettres de Paris; Édouard Cuv, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit de Paris; Pierre Hamp, homme de lettres; Sulpis, artiste graveur, membre de l'Institut; Léandre, artiste-peintre.

Chevalier: MM. Lacour, professeur à la Faculté de Droit de Lille; docteur Serge Vonjoff, directeur du laboratoire de chirurgie expérimentale au Collège de France; Georges Goyau, de l'Académie française, homme de lettres; Alphonse de Chateaubriant, homme de lettres; Georges Waldenstein, critique d'art; Marc Delmas, compositeur de musique.

Les importations de charbons anglais interdites en Allemagne

Berlin, 10 juillet. — L'Allemagne vient de décider d'interdire les importations de charbon anglais; rien que pour le mois dernier, en estime que la quantité de charbon anglais importé en Allemagne donnait du travail à 33.000 mineurs.

LA VIE CHÈRE

Une manifestation communiste à Paris. Paris, 10 juillet. — Dans la matinée, un groupe composé d'environ deux cent communistes a défilé dans les rues du quartier de Belleville, en protestant contre la vie chère. Les communistes ont chanté, arboré et révérentiellement les menottes, dans leur manifestation. Ils se sont dispersés vers midi, sans incident.

BILLET PARISIEN La Situation politique

(D'UN REDACTEUR SPECIAL)

PARIS, 10 JUILLET (MINUIT).

La situation politique va dans la direction qu'il était bien facile de prévoir depuis deux mois. Les socialistes sont sortis du navire gouvernemental et, s'ils ne cherchent pas encore, ouvertement du moins, à le torpiller, ils se contentent de la navigation en témoin peu sympathique.

Leur abstention dans le débat de la nuit dernière est tout à fait symptomatique. Tout en affirmant que la France ne devait pas abandonner le Maroc, ils n'ont pas voulu voter les crédits qui lui permettraient d'y accéder. Et, à travers cette abstention, qu'ils ont tenue, M. Maginot.

Mais nos bons internationalistes ne sont pas à une contradiction près. Ils sont obligés de tenir compte de leurs principes, des desiderata de leur clientèle qui n'est pas comode et, dans une certaine mesure, une toute petite mesure, de l'intérêt national. Il s'agit pour eux de concilier tout cela et ce n'est pas facile.

Aussi les a-t-on vu, la nuit dernière, donner satisfaction aux réclamations bruyantes et nuancées de menace des « militants » du parti. En l'occurrence, la suite dans l'intention leur a paru la solution la plus capable d'accorder entre elles la démagogie et la logique.

Telles sont les petites et les tristesses de la politique, quand elle n'est plus animée par l'amour exclusif du bien public.

L'opposition, d'ailleurs, par contre, a répondu à l'appel du Président du Conseil, qui a déclaré, au fils de plus, avec un réel sentiment de conviction qu'il ne cherchait autre chose que le salut de la France. Ne doutons pas de sa sincérité. Mais des paroles, il doit maintenant passer aux actes avec la dernière énergie et c'est dans cette phase décisive que les membres de la minorité de gauche, prendront définitivement leur position. Ils feront face à la trahison communiste. Le Gouvernement se dressera et dira: « Halte là! »

Si les lois existantes sont insuffisantes, a dit hier M. Painlevé, nous demanderons au Parlement de les renforcer. Bien dit, Monsieur le Président du Conseil! Et maintenant faites ce que vous dites et tout ira mieux, vous verrez... R...

LES CHANGES

	Jeu	Vend
Livre	102.97	103.60
Dollar	21.19	21.32
Belgique	98.30	98.75

La question des loyers

UNE NOUVELLE PROROGATION DE CINQ ANS SUIVANT CERTAINES CONDITIONS

Paris, 10 juillet. — Le garde des Sceaux, ministre de la Justice, vient de déposer sur le bureau de la Chambre des députés, un projet de loi ayant pour objet de fixer, à partir du 1^{er} janvier 1926, la législation sur les loyers.

Le texte prévoit l'octroi aux locataires et occupants de bonne foi, en possession au 1^{er} janvier 1926 de locaux d'habitation, d'une nouvelle prorogation jusqu'au 1^{er} janvier 1931.

La condition essentielle de cette prorogation est le paiement par le locataire ou l'occupant d'un loyer, dont le montant sera déterminé en province par des commissions paritaires, et à Paris suivant une majoration forfaitaire fixée à 100 % du loyer d'avant-guerre, non compris les charges (impôts à la charge du locataire et prestations en nature), qui pourront être l'objet d'un forfait indépendant du loyer.

Le prix du loyer ainsi fixé pourra d'ailleurs être révisé chaque année, durant la période d'application de la loi, si l'indice officiel publié par le Ministère du Travail venait à révéler une augmentation du coût général de la vie de plus de 100 % par rapport au mois de décembre 1925.

Cette révision éventuelle sera effectuée, en province par les commissions paritaires, et dans le département de la Seine par décret rendu sur la proposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice. Toutefois, le montant de l'augmentation licite de loyer licite qui pourrait être autorisée le lendemain, pour Paris, ne saurait, dans aucun cas, dépasser la moitié de l'augmentation du coût général de la vie, constaté par l'indice officiel.

Les obsèques de M. Eugène Pierre

Paris, 10 juillet. — Les obsèques de M. Eugène Pierre, ont eu lieu ce matin, en l'église Sainte-Clotilde.

Dans la cour de la Présidence, M. Herriot a salué en termes émus le secrétaire général de la Présidence, MM. Herriot, Painlevé et un grand nombre de députés et de sénateurs ont accompagné le cercueil jusqu'à l'église où a eu lieu un service, puis au cimetière Montparnasse.

Le successeur de M. Eugène Pierre

Paris, 10 juillet. — Le successeur de M. Eugène Pierre au Secrétariat général de la Chambre est désigné. C'est M. Paul Carrier, chef de service des secrétaires-rédacteurs.

M. Carrier, né le 27 octobre 1874, à Sedan, fut reçu au concours, en 1902, secrétaire-rédacteur à la Chambre.

Secrétaire de la Commission de l'Armée en 1904, M. Carrier collabora avec M. Maurice Bertheaux dans la rédaction du rapport sur la loi de deux ans.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur, à ce titre, il fut promu officier en 1921, au moment où il devenait chef de service des secrétaires-rédacteurs.

C'est un fonctionnaire zélé, distingué et érudit dont le concours sera très précieux au président de la Chambre.

M. LENGLEN ECHAPPE A UN ACCIDENT

Londres, 10 juillet. — Une automobile dans laquelle avait pris place Mlle Suzanne Lenglen, est entrée en collision, aujourd'hui, à Londres, avec une voiture de livraison.

Londres a été épargné par l'accident.

UNE CITÉ UNIVERSITAIRE A PARIS



L'ÉTAT ACTUEL DES CONSTRUCTIONS ACHÉVÉES

qui, boulevard Jourdan, sont le début de la grande cité parisienne des Étudiants.

Nous avons dit que le président de la République a présidé à l'inauguration de la Cité universitaire, édifiée boulevard Jourdan. M. Doumergue fut reçu par la famille du regretté fondateur, M. Emile Deutsch, de la Meurthe, par MM. de Monzie et Appell. Il visita dans ses détails la belle Cité, dont notre photographie donne une idée.

MOTS POUR RIRE

Papa est journaliste.

Et souvent, quand il est embarrassé par le sens exact d'un mot, il demande à son petit Riquet de lui porter le dictionnaire. Par exemple aujourd'hui...

— Tiens! fait-il après avoir feuilleté en vain, encore un mot qui manque...

Riquet, très vite:

— Ce n'est pas moi qui l'ai pris, papa!

Pierre vient de dire un petit mensonge. Maman grondé.

— A ton âge, jamais je ne disais de mensonges!

— Quand tu as commencé, maman?

— Je suis propre. Où es-tu passé?

— Avec ton pantalon neuf!!!

Confus:

— Je n'ai pas eu le temps de l'enlever...

Le jeune fils de Feydeau avait, enfant, des mots qui faisaient la joie de son père. Très batailleur, il jouait un jour avec une petite fille.

— A la bonne heure, constate son père, au moins, celle-là, tu ne la bats pas!

Alois, très homme du monde:

— Je ne la connais pas encore assez, dit le bambaïn.

L'enquête sur les fonds électoraux

Paris, 10 juillet. — La Commission d'enquête sur les fonds électoraux a entendu ce matin la déposition de M. Bouffandeau, secrétaire général du parti radical et radical-socialiste, lequel a déclaré que le parti a été, en 1924, voisin de la misère. La propagande électorale nous a coûté une centaine de mille francs, ce qui fait environ mille francs par député élu.

On a entendu ensuite M. Marc Sannier, lequel a déclaré que son parti n'avait eu qu'une seule liste dans le troisième secteur — dont les frais ont été couverts par une souscription dans le journal *La Jeune République*.

La « Marianne » des Boulevards à Paris



Mlle ALICE SEPTFONDS
ancienne reine de Montmartre, qui a été élue « Marianne » des Boulevards

VENDREDI, A 3 HEURES DU MATIN LE SÉNAT A VOTÉ LE BUDGET

Paris, 10 juillet. — Au cours d'une séance de nuit qui a duré jusqu'à 3 h. du matin, le Sénat a terminé l'examen du budget.

LES NOUVELLES TAXES POSTALES

Le Sénat ratifie le vote de la Chambre en ce qui concerne l'augmentation des tarifs postaux et il adopte les crédits nécessaires au relèvement des traitements et des indemnités aux fonctionnaires.

Mais il se refuse à admettre le serment fiscal en matière d'épaves à l'étranger.

On sait que les nouvelles taxes postales sont les suivantes:

Lettres: 0 fr. 30 jusqu'à 20 gr.; 0 fr. 50, de 20 à 50 gr.; 0 fr. 75, de 50 à 100 gr.

Télégrammes: 0 fr. 20 par mot (minimum 2 fr.). Surtaxe fixe: 0 fr. 50 par télégramme.

LES SUPPLÈMENTS DE MAJORATIONS POUR ENFANTS

À propos de l'article relatif aux majorations de pension pour les enfants des victimes de la guerre, M. Lucien prend le texte de la Chambre qui, malgré l'opposition du Gouvernement et de la Commission, est adopté par 149 voix contre 95.

Les derniers articles sont adoptés et la Commission se réunit pour établir la balance des comptes. La séance est suspendue un quart d'heure.

LE VOTE

À la reprise de la séance, M. Henry Bérenger fait connaître que l'équilibre du budget de 1925, tel qu'il vient d'être voté, par la Haute-Assemblée, s'établit ainsi:

Ressources: 33.128.055.618 fr.

Dépenses: 33.128.055.618 fr.

L'ensemble du budget est ensuite adopté à 3 h. du matin, à l'unanimité des 287 votants.

Avant de s'ajourner à vendredi 15 h., le Sénat a reçu du Gouvernement le cahier de crédits pour le Maroc.

Le Sénat liquide son ordre du jour

Paris, 10 juillet. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. de Seïres.

LES BAUX A LONGUE DURÉE

On discute ensuite le projet complétant et modifiant la loi du 6 juillet 1925, ayant pour but d'autoriser la révision des prix des baux à longue durée.

Un article additionnel de M. Guillier est adopté, ainsi que l'ensemble du projet.

LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Le Sénat adopte ensuite la proposition ayant pour objet d'étendre à l'agriculture les dispositions de la loi de 1907, concernant les conseils de prud'hommes. Il y aura, toutefois, une deuxième délibération après avis de la commission de législation.

LE RÉGIME ADMINISTRATIF DES DÉPARTEMENTS RECOUVRÉS

On discute ensuite le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant réorganisation du régime administratif des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

L'article 1^{er} est adopté. Le commissariat général de la République de Strasbourg est supprimé à la date du 15 octobre 1925.

L'ensemble du projet, est également adopté.

LÉGIION D'HONNEUR

On adopte ensuite en première délibération, le projet portant attribution d'un contingent spécial de Croix de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'Exposition coloniale industrielle et commerciale de Strasbourg.

LES RETRAITES DES OUVRIERS MINEURS

On adopte aussi un projet tendant à faire bénéficier les ouvriers mineurs d'un relèvement de pension, et à améliorer la situation de leurs veuves et de leurs orphelins.

LES CHAMBRES DES MÉTIERS

Le Sénat adopte la proposition tendant à la création de Chambres des métiers.

Le Sénat règle l'ordre du jour de sa prochaine séance.

M. Millière-Lacroix, président de la Commission des finances, donne au Sénat de se réunir le 10 h. du matin.

La séance est levée à 15 h. 45.

LE CONFLIT ENTRE LE SÉNAT ET LA CHAMBRE

La Commission des finances de la Chambre rétablit la déduction de l'impôt pour le calcul du revenu imposable et l'obligation du serment fiscal.

Paris, 10 juillet. — La Commission des finances de la Chambre a commencé ce matin l'examen du budget, retour du Sénat.

Au chapitre des dépenses, elle a en général adopté les chiffres transactionnels proposés par le Sénat.

À la loi de finances, elle a rétabli les dispositions relatives à la suppression de la déduction de l'impôt sur le calcul du revenu imposable ainsi que celles concernant l'obligation du serment fiscal.

A LA CHAMBRE ENCORE LES DOMMAGES DE GUERRE

M. Jammy Schmidt répond aux allégations de M. Clausat

Paris, 10 juillet. — La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. Feraud-Bouillon.

L'AFFICHAGE DU DISCOURS DE M. ROUX-FREISSINIG

Le président de la Chambre annonce qu'il est saisi par M. Franklin-Bouillon et plusieurs de ses collègues d'une demande d'affichage du discours prononcé hier par M. Roux-Freissinig, député d'Oran. La Chambre consulte vote à mains levées l'affichage du discours.

Le budget retour du Sénat

Au début de la séance, le ministre des Travaux publics dépose le projet de loi retour du Sénat, portant fixation du budget général de l'exercice 1925.

LES DOMMAGES DE GUERRE

Pendant une question au sous-secrétaire d'Etat des Régions libérées, M. Clausat lit les pièces d'un important dossier énumérant plusieurs affaires dans lesquelles diverses personnes se sont fait payer des millions de dommages auxquels ils n'avaient pas droit.

M. Rillart de Verneuil formule des réserves sur ces révélations.

M. Clausat conclut en demandant au ministre un certain nombre de mesures de contrôle.

M. Rillart de Verneuil. — Ce que vous dites est tellement inexact que je suis un des rares qui passent d'emblée devant le Comité de préconciliation et tenez M. Clausat, je vous engage à aller dès demain consulter mon dossier et si vous voulez être mon juge, je prendrai ce que vous m'accorderez. (Rires et applaudissements à droite.)

M. JAMMY SCHMIDT RÉPOND

M. Jammy Schmidt monte à la tribune. Il commente par dire que s'il devait répondre en détail à toutes les questions posées par M. Clausat au sujet des affaires qu'il a examinées, il lui déclarait que sur toutes les plaintes qui ont été



M. JAMMY SCHMIDT

instruites et suivies par ses services, il y en a eu un certain nombre qui ont été trouvées fondées, et un certain nombre qui ont été reconnues non fondées.

Parmi les 3 millions de dossiers des Régions libérées il n'y a eu en effet que 2.000 plaintes. On a parlé de gros dossiers: leur total s'élève à 116 milliards, sur lesquels 11 milliards seulement ont été versés; il ne peut donc être question de faire rentrer de nombreux milliards; les 58 autres milliards déposés dans les régions libérées l'ont été utilement.

Dans l'œuvre que nous poursuivons, songez que depuis deux ans, nos malheureux compatriotes des régions libérées ne touchent plus d'argent, mais seulement des papiers difficilement négociables. Nous voudrions négocier le grand emprunt libérateur qui remettais us de nos régions les plus riches de France en état de prospérité; il ne faut donc pas que cette œuvre soit l'objet de suspensions exagérées. Nous devons achever la reconstitution, en même temps que nous poursuivons l'assainissement financier du pays.

Je négocie; je n'en dis pas davantage. Nous pourrions les quelques milliards, les quelques millions, mais il y a la grande masse des honnêtes gens qui attendent l'appui du Parlement et du pays tout entier. (Applaudissements sur tous les bancs.)

L'AGITATION COMMUNISTE

M. Labatut proteste avec véhémence contre la persécution qui lui fait suite à la suite de cette réunion, dans sa propre maison. Il veut bien croire que cette persécution ne le visitait pas et qu'elle avait pour objet de saisir des documents de son secrétaire, qui aurait des sympathies pour les communistes. (Applaudissements communistes.)

M. Steeg. — Ce n'est pas l'honorable M. Labatut qui a été incriminé, c'est le secrétaire de maison, qui a été incriminé et la persécution a donné lieu à la saisie de documents dont le tribunal appréciera le caractère.

M. Marty. — La magistrature est au service de la bourgeoisie.

M. BOISSON LUI DIT: Vous êtes un grosier personnage; on peut être communiste et avoir l'éducation; je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

La Chambre adopte ensuite divers projets.

On aborde la discussion du budget retour du Sénat.

La Chambre ratifie toutes les propositions de la Commission pour le budget des dépenses. À l'exception d'un amendement de M. Cadot et d'un amendement de M. Masson, rétablissant des crédits pour l'instruction publique et pour l'hygiène et l'assistance.

L'ensemble du projet est adopté.

La discussion de la loi des finances est fixée à samedi 9 h.

L'INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

MM. de Monzie, ministre de l'Instruction publique, et Franklin-Bouillon, président de la Commission des Affaires étrangères, demandent l'adoption du projet, retour du Sénat, portant création de l'Institut International de coopération intellectuelle.

M. Bouissou. — Il n'y a pas d'opposition: Adopté! (Applaudissements.)

Séance levée à 12 h. 50. Séance samedi matin, à 9 heures.

LA GUERRE AU MAROC

LE GENERAL NAULIN A CONFIANCE

Interviewé à Vichy, le général Naulin a constaté que ce qui rend la situation marocaine complexe et toute nouvelle pour nos méthodes de guerre, ce sont les défections de tribus. Pour le moment, le général ne demande rien au gouvernement. Il s'efforcera de s'arranger avec les forces et le matériel mis à sa disposition et dont les renforts continuent d'arriver normalement.

Il est certain qu'une large et constante collaboration avec l'Espagne, avec nos forces, hâterait le dénouement, mais il faut d'abord être bien présumé pour préférer quand viendra ce moment. Les choses ne se peuvent pas arranger par l'effet d'une baguette magique; nous avons en face un adversaire qui n'a pas sous-estimé, mais plus qu'il ne faut voir en lui un nouvel Attila. Avec du temps, de la méthode et de la volonté, nous le réduirons.

LE RÔLE DES MEHALLAS DU SULTAN MOULAY-YOUSSEF

Fes, 10 juillet. — Le rassemblement des mehallas dont le Sultan a ordonné la levée s'effectue dans d'excellentes conditions; de nombreux tribus ont des volontaires sous le commandement de chefs locaux.

Moulay-Youssef aurait l'intention d'augmenter le nombre et la puissance de ces troupes, si cela était nécessaire. Les mehallas forment des unités légères combattant selon les conditions locales et opérant en toute indépendance, notamment chez les tribus où s'accroît l'influence rifaine, les rassurant et les protégeant éventuellement.

Il est permis d'espérer que la présence de ces forces combattantes titulaires dans la plupart des régions du Maroc, l'activité politique de l'ennemi, en donnant la chasse aux petits groupes ennemis qui harcèlent les caennas, ou en s'opposant aux tribus, dont le but est de terroriser et de piller les groupes de villages pour les entraîner en dissidence. Le premier mehalla de 1.200 fusils va entrer en action.

LA COOPÉRATION FRANCO-ESPAGNOLE DEVIENT EFFICACE

Madrid, 10 juillet. — (Communicé officiel du Maroc). — Une colonne française devant opérer demain une reconnaissance de Arbaoua Loukos, des ordres ont été donnés pour que deux colonnes espagnoles couvrent demain le secteur de Subbat jusqu'à Huati.

L'ACCORD EST FAIT ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE

Madrid, 10 juillet. — Les délégations française et espagnole à la conférence du Maroc, se sont réunies à 17 h., sous la présidence du général Jordana. À l'issue de la séance, la note suivante a été communiquée à la presse:

Au cours de la séance, les délégués français ont annoncé que leur gouvernement approuve l'esprit et les grandes lignes de l'accord politique que la Commission a préparé ces derniers jours. Les délégués se sont occupés aussitôt de mettre au point le texte de l'accord; ils continueront au cours de la séance de demain. Étant donné qu'aucun différend ne pourra nous surgir au cours de ce travail, M. Marty, qui est attendu à Paris samedi, pour la séance de clôture du Parlement, a décidé de ne pas ajourner son départ, et il a pris le Sud-Express pour rentrer en France.

RUPTURE DES POURPARLERS DE PAIX AVEC ABD-EL-KRIM

On mande de Madrid:

Le général Primo de Rivera a convoqué M. Echevarrieta, pour lui communiquer que la négociation hispano-rifaine, laquelle il a prise une part si active, était terminée, et que cette décision serait immédiatement portée à la connaissance d'Abd-el-Krim par l'intermédiaire du commandant de l'Utlet d'Alhucemas.

Le général Primo de Rivera a pris M. Echevarrieta de renoncer à un voyage qu'il était sur le point d'entreprendre à l'étranger afin de pouvoir retourner à Aïté en compagnie d'un représentant du gouvernement français pour engager de nouvelles négociations sur les bases qui seront fixées par la Conférence.

LES ÉVÉNEMENTS DE CHINE

Le Gouvernement déclare qu'il est maître de la situation.

Londres, 10 juillet. — On mande de Hong-Kong à l'Agence Reuters que le gouverneur a déclaré qu'il était maître de la situation. De nombreux symptômes indiquent que les rétrogrades reviennent à la raison. Le gouverneur prend des dispositions pour s'emparer des agitateurs.

Toute tentative d'intimidation de leur part sera punie de la fustigation avec le chat à neuf queues.

Des bombes jetées dans une maison chinoise.

Londres, 10 juillet. — On mande de Hong-Kong à l'Agence Reuters que des grenades ont été jetées dans les locaux d'une maison chinoise chargée d'approvisionner le vapeur Empress of Canada.

Il n'y a eu que des dégâts matériels.

L'ACTION RÉVOLUTIONNAIRE

Des communistes ont tenté de faire dévaler le rapide Sofia-Varna.

Sofia, 10 juillet. — Une tentative d'attentat contre le rapide Sofia-Varna a eu lieu près de la station de Lakanik, à 50 kilomètres de Sofia, où la voie avait été obstruée au moyen de traverses et de rails. La catastrophe a été évitée en raison d'une modification de la marche des trains, un convoi de marchandises ayant passé avant l'express; la locomotive de ce convoi dévala; c'est seulement grâce à la faible vitesse du train qu'il n'y a aucune victime à déplorer.

Le Russe qui voulait tuer M. Krasnos est condamné à trois mois de prison

Paris, 10 juillet. — Pour port d'arme prohibée, la 11^e Chambre correctionnelle a condamné à 3 mois de prison le Russe Waldemar Reibert, 31 ans, qui, le 14 avril dernier, fut arrêté devant l'ambassade des Soviets, porteur d'un revolver chargé de six balles avec lequel il avait l'intention d'assassiner M. Krasnos.